

TERRE-NEUVE—LE PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES
ÉTUDIANTS

Question n° 1815—**M. Marshall:**

Dans le cadre du programme d'aide élargi offert en mai 1975 aux athlètes étudiant à temps plein ou à temps partiel, a-t-on reçu, en provenance de Terre-Neuve, des demandes a) de dons, b) de dons complémentaires, c) d'indemnités de formation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): a) Subventions

Année scolaire	Nombre de demandes reçues	Nombre de personnes admissibles à une subvention	Montants octroyés
1975-1976	48	20	\$18,800
1976-1977	61	19	\$16,200

b) et c) Les suppléments et des allocations de formation sont accessibles seulement aux sportifs figurant au Plan des Jeux (sports olympiques). Il n'y a aucun de ces sportifs à Terre-Neuve.

LA STATION CBJET-TV À CHICOUTIMI (QUÉ.)

Question n° 1925—**M. McKenzie:**

1. Quel est le nombre possible d'auditeurs anglophones de la station de télévision de Radio-Canada CBJET de Chicoutimi (Qué.)?
2. Aux heures de grande écoute, quel auditoire regarde les émissions de CBJET et à quelles heures la station est-elle la moins écoutée?
3. Quel a été le coût global d'établissement de CBJET?
4. Quel est le salaire annuel global de tous les employés de CBJET?
5. Combien de personnes travaillent à CBJET?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Selon les données du recensement de 1971 sur la «langue officielle», 2,000 personnes parlent l'anglais seulement et 23,000 sont bilingues (anglais/français), ce qui forme un auditoire possible total de 25,800 personnes dans les contours A et B de l'émetteur CBJET. Selon le recensement, 4,800 personnes ont dit que leur langue maternelle était l'anglais.

2. Les premiers sondages d'auditoire ne sont pas encore terminés.
3. Coût d'équipement: \$192,400.
4. Néant.
5. Aucune. L'émetteur est automatique.

M. NOËL HALL, MÉDIATEUR DANS LE CONFLIT OPPOSANT LE
CONSEIL DU TRÉSOR AU SYNDICAT CANADIEN DES POSTIERS

Question n° 2011—**M. Dinsdale:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 1486, quel montant M. Noël Hall a-t-il reçu pour ses services et quel était son mandat?
2. Des documents émanant du gouvernement ont-ils été remis à M. Hall?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Pour la Commission des relations de travail dans la Fonction publique: 1. M. Noël Hall a reçu \$9,900 pour ses services à titre de médiateur. Le mandat qu'il a reçu du président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique était de s'entretenir avec les parties et de tenter de les amener à régler leur différend.

Questions au Feuilleton

2. M. Hall n'a pas reçu de documents émanant du gouvernement. Toutefois, divers renseignements et documents confidentiels lui ont été transmis par les représentants de l'agent négociateur et de l'employeur.

MME MARY ALICE MULLALLY

Question n° 2063—**M. Cossitt:**

1. M^{me} Mary Alice Mullally est-elle employée au 24 de la Promenade Sussex et, dans l'affirmative, a) à quel titre, b) à quel salaire annuel, c) quand a-t-elle été engagée?
2. M^{me} Mullally s'est-elle mariée au 24 de la Promenade Sussex et, dans l'affirmative, a) combien cela a-t-il coûté au total aux contribuables, s'il y a lieu, b) quand a eu lieu le mariage?
3. M^{me} Mullally était-elle employée à un titre quelconque au 24 de la Promenade Sussex avant son mariage et, dans l'affirmative, a) à quel titre, b) quelles étaient ses fonctions?
4. M. Mullally a-t-il été nommé ou employé par le gouvernement à un moment donné et, dans l'affirmative, a) quand, b) à quels postes, c) quelles étaient les fonctions des postes, d) quel était son salaire annuel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Oui. a) Préposée à l'administration domestique b) \$6.31 l'heure (semaine de 40 heures); c) ses présentes fonctions datent du 25 novembre 1976 (voir partie 3).

2. Non. a) La réception a eu lieu au 24 Sussex et n'a rien coûté aux contribuables. b) Question d'ordre privé (voir le Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, quatrième édition, commentaire 171 *dd*).

3. Oui. a) et b) Femme de chambre: du 20 septembre 1972 au 12 juillet 1974; première femme de chambre: du 1^{er} octobre 1976 au 24 novembre 1976, (voir partie 1. c)).

4. Gouvernement du Territoire du Yukon, de septembre 1974 à septembre 1976. Gouvernement fédéral: a) nommé le 6 décembre 1976 par le ministre sans portefeuille, en vertu du paragraphe 1 de l'article 37 de la loi sur l'emploi dans la fonction publique. Il a quitté son emploi le 15 mars 1977; b) et c) Adjoint spécial; d) \$19,542—\$22,168.

[Traduction]

M. Goodale: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la question n° 506, qui a été inscrite au *Feuilleton* le 14 octobre. Je comprends que le gouvernement éprouve des difficultés à y répondre. Mais comme il s'agit d'une affaire toute simple, j'imagine que, depuis le 14 octobre, on aurait dû trouver au ministère des Postes quelqu'un en situation d'y répondre. Je tiens donc à exprimer mon mécontentement.

M. l'Orateur: Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais parler du très important rappel au Règlement qui a été présenté hier pour protester contre le recours aux postes du budget, et spécialement aux budgets supplémentaires et aux crédits de un dollar qui y sont inscrits, pour faire adopter des mesures législatives. Je comptais pouvoir rendre une décision à ce sujet à 3 heures cet après-midi, et il s'en est fallu de peu. Mais il me reste quelques retouches à apporter, ce qui devrait prendre une heure environ. J'espère donc pouvoir revenir vers 4 heures cet après-midi pour rendre ma décision.